



## COMPTE-RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2019

Le vingt et un mars deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Patrick LATOUR – 1<sup>er</sup> adjoint, Alexandre ROSSET – 2<sup>ème</sup> adjoint, Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX, Aline OLGATI, Caroline RASTELLO ; Véronique RASTELLO

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** :

Monsieur Sébastien DELACHAUME,  
Monsieur Michel DUFOUR qui a donné pouvoir à Franck Grange,  
Madame Elisabeth YVOZ qui a donné pouvoir à Alexandre ROSSET

Le quorum étant atteint (8 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 21 février 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;

- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;

L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

## AD'AP SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire rappelle explique les 2 devis reçus de Signaux Girod dans le cadre de l'AD'AP (signalisation pour les personnes handicapées) :

- 1<sup>er</sup> devis de 2168.90 € TTC qui comprend :
  - les panneaux à mettre sur les bâtiments (Mairie, Ecole, Bibliothèque, Salle des Fêtes et Salle Polyvalente) en alu plat,
  - les panneaux à mettre sur les portes des pièces dans les bâtiments (panneau toilette homme, toilette femme, etc ...) en alu plat,
  - un panneau récapitulatif de tous les bâtiments avec un fléchage en alu plat à mettre au pied des escaliers.
- 2<sup>ème</sup> devis à 2705.63 € TTC qui comprend :
  - les panneaux à mettre sur les bâtiments (Mairie, Ecole, Bibliothèque, Salle des Fêtes et Salle Polyvalente) en émail plat,
  - les panneaux à mettre sur les portes des pièces dans les bâtiments (panneau toilette homme, toilette femme, etc ...) en alu plat,
  - un panneau récapitulatif de tous les bâtiments avec un fléchage en alu plat à mettre au pied des escaliers.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le second devis à 2705.63 € TTC : la raison étant que l'émail résiste beaucoup mieux aux intempéries dans le temps que l'alu.

## PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion publique concernant la participation citoyenne a eu lieu le jeudi 14 mars 2019. Elle a permis de recenser 3 référents.

Par le biais du bulletin orange, Le Conseil Municipal décide de demander aux habitants s'ils sont intéressés pour être référent. Il faudrait au minimum 1 référent par hameau.

Des panneaux seront également commandés pour marquer l'implication de la Commune dans ce processus.

## 1<sup>ère</sup> EBAUCHE DU BUDGET 2019

Monsieur le Maire rappelle que la date légale pour voter le budget primitif est le 15 avril 2019.

Le Conseil Municipal examine en détail les comptes et résultats de l'année 2018 afin de préparer la réunion sur le vote du budget primitif 2019, à sa prochaine réunion le 11 avril prochain.

## QUESTIONS DIVERSES

### LA CORVÉE DES SENTIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Corvée des Sentiers doit être organisée en avril.

Il est décidé que ce sera le samedi 13 avril. Toute personne de bonne volonté sera la bienvenue à 8 heures devant la mairie, avec équipement et outils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 avril 2019 à 20 heures.**

Le Maire,  
Hervé MURAZ-DULAURIER

